

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE

A RETOURNER AU CPNE-BC – CASE POSTALE 48 – 2013 COLOMBIER

NOM DU COURS :

DONNEES PERSONNELLES

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

PRENOM

RUE

NPA-LOCALITE

Date de naissance

N° AVS

Origine

Pays

Langue maternelle

☐ Domicile

☐ Prof.

☐ Natel

☐ E-mail

FORMATION PROFESSIONNELLE

CFC de

Obtenu en

Brevet de

Obtenu en

Autre titre

Obtenu en

Occupation actuelle

EMPLOYEUR

EMPLOYEUR ACTUEL

RUE

NPA-LOCALITE

ADRESSE DE FACTURATION

Cocher ce qui convient – Autre : Mentionner les coordonnées (Nom-Rue-NPA-Localité)

☐ Candidat

☐ Employeur

☐ Autre :

J'ai pris connaissance des conditions générales et certifie l'exactitude des données susmentionnées.

J'ai pris note que le CPNE-BC ne couvre pas le risque accidents et certifie m'adresser à mon employeur ou ma caisse-maladie afin d'avoir la garantie d'être assuré durant toute la durée de ma formation.

Date

Signature

c/f page 2 – Conditions générales

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

L'inscription devient effective à réception de l'original du bulletin d'inscription dûment daté et signé. Le CPNE-BC garantit que chaque session de cours ayant débuté sera menée à terme.

DATES, LIEUX, HORAIRES

En principe, le programme ainsi que la finance d'inscription sont envoyés à chaque participant au moins 20 jours avant le début du cours.

FINANCE D'INSCRIPTION

La totalité de la finance d'inscription est due; le cas échéant, le CPNE-BC se réserve le droit de refuser l'accès au cours.

RETRAIT D'INSCRIPTION

Le retrait de l'inscription doit se faire par lettre recommandée (lettre signature).

- Si ce retrait intervient moins de deux semaines avant le début du cours, une taxe de CHF 300.00 sera perçue
- Dans la semaine précédant le début du cours, le 50% de la finance d'inscription est dû
- Dès le premier jour de cours, la totalité de la finance d'inscription est due

ABSENCE AUX COURS

Les absences, quels que soient leur motif et leur durée, ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel, de la part du CPNE-BC.

ARRET DE LA FORMATION

L'arrêt de la formation doit être signalé par écrit. Le prix du cours n'est pas remboursé, sauf en cas de force majeure. Dans cette situation, le montant remboursé se détermine en fonction des périodes de cours restantes et de CHF 50.00 de frais.

RESPONSABILITES

Les participants sont responsables des dégâts et dommages causés aux matériels et équipements confiés.

ASSURANCES

Le CPNE-BC ne couvre pas les participants en matière d'accidents. Ceux-ci doivent d'adresser à leur employeur ou leur caisse-maladie afin d'avoir la garantie d'être assuré contre ce risque pour toute la durée de la formation; ils ne pourront émettre aucune prétention à l'égard du CPNE-BC en cas de sinistre.

ATTESTATION

Une attestation du CPNE-BC sera remise en confirmation d'une participation régulière au cours (min. 80% de présence).

LES CLES D'UNE FORMATION REUSSIE

Dans tout établissement ou toute forme de société, quelques règles de base sont à suivre pour le bien-être de tous. Nos cours sont destinés à des personnes qui désirent ardemment améliorer leur niveau professionnel en acquérant de nouvelles connaissances. Suivre des cours en plus de son travail quotidien exige de la détermination, mais aussi une certaine discipline. Ponctualité, assiduité, attention, égard envers les autres participants et chargés de cours, travail régulier à domicile afin de consolider les connaissances acquises, contribueront au succès de la formation, ce qui est très certainement l'objectif souhaité par chacun.